

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2025
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du BUREAU
de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en L'an deux mille vingt-cinq et le dix du mois de septembre, le Bureau
exercice : de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom',
33 s'est réuni à la Maison de l'Emploi à Louhans sous la présidence de
Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance : **Etaient présents :** M. Anthony VADOT, Mme Martine MOREL, M.
25 + 2 pouvoirs Jean-Louis DESBORDES, Mme Françoise JAILLET, M. Jean-Luc
VILLEMAIRE, Mme Sylvie DECUIGNIERES, Mme Christine
LOUROT, M. Stéphane BALTES, M. André BECHE, Mme
Géraldine GILLES, M. Frédéric BOUCHET, Christine BUATOIS,
M. Gérald ROY, M. Jacky BONIN, Mme Sabine SCHEFFER, M.
Date de la Denis PARISOT, M. Jacques GELOT, M. Xavier BARDET, M. Eric
convocation : BERNARD, M. Didier LAURENCY, M. David COLIN, M. Joël
03 septembre 2025 CULAS, M. Jean-Marc ABERLENC, M. Jean-Michel LONGIN,
M. Mickaël CHEVREY.

Étaient excusés : Mme Fabienne BUISSON, M. Sébastien GUIGUE,
M. Philippe CAUZARD, Mme Elise MYAT, M. Rémy CHATOT,
pouvoir donné à Mme Géraldine GILLES, M. Christian CLERC, M.
Patrick LECUELLE, Mme Chantal, PETIOT pouvoir donné à M.
Anthony VADOT.

Secrétaire de séance : M. Mickaël CHEVREY

1.1 Marchés publics

B2025-15 Renouvellement du marché relatif à l'entretien et à la gestion de l'aire d'accueil et de l'aire de grand passage des gens du voyage sur le territoire de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la Commande Publique,

VU la délibération n°B2023-33 du Bureau Communautaire en date du 8 novembre 2023 attribuant le marché relatif à l'entretien et à la gestion de l'aire d'accueil et de l'aire de grand passage des gens du voyage sur le territoire de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' à l'entreprise GESTION'AIRE sis à ARBENT (01 100),

VU la délibération n°B2024-32 du Bureau Communautaire en date du 11 septembre 2024 décidant de reconduire le marché pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025,

VU le Cahier des Clauses Administratives Particulières fixant la durée initiale du marché de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2024 et prévoyant deux reconductions éventuelles pour une période de

12 mois chacune, et ce, sur décision expresse du représentant du Pouvoir Adjudicateur, adressée au prestataire 2 mois avant la date d'échéance fixée au 1^{er} janvier de chaque année.

Le Bureau ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DECIDE de reconduire le marché relatif à l'entretien et à la gestion de l'aire d'accueil et de l'aire de grand passage des gens du voyage sur le territoire de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

AUTORISE le Président à signer ladite convention, ainsi que les éventuels avenants à intervenir, et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Secrétaire de séance :
Mickaël CHEVREY



Date 15/09/2025

DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT



Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'

Date 15/09/2025